



10 mars 2018

ATELIER 12 : « Que demander à son Système d'Informations Partagé ? »

Animateur : Apolline Rouzé, chargée de communication FEMASNORD – apollinerouze@femasnord.fr

Intervenants : Pierre Genot, médecin généraliste au sein du Pôle Santé Les Allymes Plaine de l'Ain - genot_pierre@yahoo.fr ; Olivier Beley, médecin généraliste au sein du Pôle Santé Les Allymes Plaine de l'Ain - obeley001@cegetel.rss.fr

OBJECTIF PRINCIPAL :

Envisager le système d'informations partagé comme un investissement utile à l'équipe

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES :

1. Informer les professionnels de santé sur les possibilités du système d'informations partagé
2. Rappeler la nécessité de définir les besoins et les objectifs d'équipe afin d'utiliser le logiciel
3. Définir les conditions de réussite pour l'utilisation quotidienne d'un SI
4. Partager quelques pratiques via une manipulation d'un logiciel type en direct
5. Lever les craintes et les doutes : le SI partagé, c'est possible

TYPE D'ATELIER :

Atelier témoignage : théâtre 45 chaises

PRODUCTION DE L'ATELIER :

Résumé de l'Atelier

L'Atelier « Que demander à son système d'informations partagé » visait à montrer les possibilités offertes par les logiciels favorisant la coordination au sein d'une équipe de soins primaires. Alors que les équipes présentes ont manifesté des obstacles autour du choix et du déploiement du système d'informations partagé, il leur a été rappelé l'importance d'une maturité organisationnelle en amont.

Une mise en pratique par la manipulation d'un logiciel en direct a permis de présenter le panel de fonctionnalités pouvant répondre aux besoins des professionnels de santé, du point de vue de la coordination des prises en charge.

Les Idées Fortes

Les participants se posent la question de l'utilité de la labellisation, puisque les logiciels ne semblent pas être adaptés.

Il est difficile de se projeter, pour un professionnel de santé paramédical, avec un logiciel d'informations partagé, car il manque des fonctionnalités essentielles à l'exercice paramédical (comme la facturation).

Or, il est à noter que la labellisation est un cahier des charges technique, en lien avec le partage de l'information, qui sert l'information et la manière de tracer cette information. Ce n'est pas la nature professionnelle, qui plus est individuelle, qui est l'objet de la labellisation.

Ainsi, par exemple, le label n'aborde pas la facturation.

Les logiciels d'informations partagés peuvent être personnalisés en fonction des données que souhaite produire et recueillir l'équipe. C'est à l'équipe de personnaliser le logiciel en fonction de ses besoins et projets, grâce aux nombreuses possibilités offertes par le logiciel. Ne pas hésiter à se renseigner auprès de l'éditeur concerné et auprès des maisons de santé ayant le même logiciel (ainsi qu'auprès de la fédération régionale concernée).

Un manque de formation est l'une des causes à la faible utilisation du système d'informations, à son appropriation et à sa personnalisation. 6 à 18 mois sont nécessaires pour s'adapter au changement de logiciel et pour se l'approprier.

Même si des obstacles existent et que des évolutions sont nécessaires, le système d'informations partagé permet de produire et de recueillir une multitude d'informations, selon les besoins et souhaits des équipes. Il est possible de le personnaliser, d'expérimenter et d'y partager de l'information essentielle pour la prise en charge des patients. Le SI est un formidable terrain de jeu.

L'ensemble des professionnels de santé ont besoin d'informations, sont demandeurs d'informations. Un dossier bien tenu, auquel ont accès tous les professionnels de santé concernés, à n'importe quel moment, permet une meilleure prise en charge des patients.

Le système d'informations partagé permet de tracer et de standardiser l'information, de manière lisible pour tous.

De plus, plus des informations seront produites, plus la recherche d'informations sera possible au travers de requêtes. Par exemple, il sera alors possible de produire des listes de patients à convoquer pour des séances d'éducation thérapeutique, ou encore pour lesquels il est nécessaire de changer de molécule si l'on s'aperçoit qu'ils ne sont pas équilibrés. A terme, le système d'informations partagé permettra de faire de la recherche, au cœur de l'équipe parmi les patientèles, et plus largement sur une dimension populationnelle.

Pour l'utiliser de façon optimale, il est nécessaire de structurer les informations en amont ainsi que les modalités de transmission de l'information. Une maturité organisationnelle au sein de l'équipe est nécessaire en amont de la mise en place d'un système d'informations partagé. Les fonctionnalités seront ensuite utilisées de façon progressive, en tenant appui par exemple sur l'élaboration de protocoles de soins.

Les Recommandations :

- En amont du choix du logiciel, il est important de définir comment va être structurée l'information, de définir les modalités de transmission de l'information, d'harmoniser les pratiques en termes de codification et d'établir un glossaire, afin d'avoir une organisation efficace lors du choix et de la mise en œuvre du système d'informations.
- Il est important de définir les modalités d'utilisations des différents types de communication via le système d'informations partagé en fonction des degrés d'urgence : dans quels cas utiliser le « post-it » virtuel ? dans quels cas utiliser la messagerie instantanée ? dans quels cas lancer une alerte ? et dans quels cas appeler systématiquement le médecin, lors d'une urgence ?
- Il est nécessaire d'établir un cahier des charges précis recensant les besoins des professionnels, individuels et collectifs, afin de choisir au mieux le système d'informations partagé adapté. Ce cahier des charges doit répondre à la question « que demander à son système d'informations ? ».
- Lors du choix du logiciel, ne pas hésiter à aller tester les logiciels des maisons de santé voisines... ou éventuellement en visioconférence pour des maisons de santé plus lointaines.
- L'utilisation du système d'informations partagé doit être progressive. Pour cela, il faut par exemple profiter de l'élaboration d'un protocole de soins où les outils et les informations à produire et à recueillir pourront être définis.
- Les systèmes d'informations ne pourront évoluer qu'en remontant les besoins de chaque profession. En ce sens, des clubs d'utilisateurs permettraient de porter d'une seule et même voix, par profession, les besoins à la connaissance des éditeurs. Les fédérations régionales ont toute leur place pour organiser ces clubs d'utilisateurs.

Personnes responsables / contacts : Apolline Rouzé – apollinerouze@femansord.fr; Hugo Tiffou hugo.tiffou@gmail.com